

**N° 7446<sup>6</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2019-2020

---

**PROJET DE LOI**

**modifiant la loi modifiée du 12 février 1979 concernant  
la taxe sur la valeur ajoutée**

**en vue de la transposition de la directive (UE) 2018/1910  
du Conseil du 4 décembre 2018 modifiant la directive  
2006/112/CE en ce qui concerne l'harmonisation et la  
simplification de certaines règles dans le système de  
taxe sur la valeur ajoutée pour la taxation des échanges  
entre les Etats membres**

\* \* \*

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(26.11.2019)

*Le Conseil d'État,*

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 20 novembre 2019 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI**

**modifiant la loi modifiée du 12 février 1979 concernant  
la taxe sur la valeur ajoutée**

**en vue de la transposition de la directive (UE) 2018/1910  
du Conseil du 4 décembre 2018 modifiant la directive  
2006/112/CE en ce qui concerne l'harmonisation et la  
simplification de certaines règles dans le système de  
taxe sur la valeur ajoutée pour la taxation des échanges  
entre les États membres**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 20 novembre 2019 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 22 octobre 2019 ;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 19 votants, le 26 novembre 2019.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*La Présidente du Conseil d'État,*  
Agy DURDU

